

→ Quand il y a présence d'un intervenant, le psychologue s'assure que son propos pourra être saisi par l'ensemble des participants. Au fil des échanges, lors de l'intervention, il est attentif aux réactions des gens. À partir de ce qu'il connaît du public, il peut être amené à faire éclaircir certains points.

Cohérence du dispositif et valeurs défendues

Le psychologue intervient sur tous les maillons du dispositif. Son rôle de coordination et sa présence régulière lui permettent de garantir sa cohérence. Il est comme un fil rouge qui favorise la continuité et garantit le respect des valeurs du Bistrot Mémoire.

Communication

Le psychologue est garant de la diffusion de l'esprit et des valeurs du Bistrot dans la communication qui en est faite (écrits, plaquette...). Un choix habile des termes employés permet la prise en compte du contexte social et des freins potentiels à la fréquentation du Bistrot Mémoire.

Régulation de l'équipe de bénévoles

Le psychologue s'assure de l'adhésion des bénévoles aux valeurs du Bistrot Mémoire. Il est attentif à ce que les bénévoles soient capables d'écouter, de réserver leur jugement et de respecter les différences.

Le psychologue guide les bénévoles, afin qu'ils puissent trouver leur place, leur rôle, tout en maintenant une juste distance avec les participants. Il fait aussi en sorte que les bénévoles ne prennent pas la place des participants en prenant la parole excessivement lors des interventions. Le psychologue est à l'écoute des bénévoles qui lui apparaissent en difficulté face à une situation rencontrée au sein du Bistrot Mémoire. Des réunions de questionnement de pratiques peuvent également exister avec un psychologue extérieur. C'est un temps privilégié pour parler des émotions, affects, difficultés rencontrées, attitudes... ou la recherche d'un juste positionnement. Le psychologue et l'équipe peuvent aussi se rencontrer pour des réunions organisationnelles (thèmes, programmes, sorties, partage autour de la connaissance des participants).

CONCLUSION

Le dispositif du Bistrot Mémoire, tel qu'il est déployé, n'a pas, *a priori*, de visée thérapeutique. Pourtant, le psychologue qui le fait vivre, avec l'appui d'une équipe de bénévoles, en fait un nouveau dispositif d'expression, s'inscrivant dans une dynamique non pas de soins, mais de « prendre soin ». Les modalités de ce dispositif permettent que s'y produisent des effets d'amélioration, que nous pouvons qualifier d'« effets thérapeutiques ».

Violence éducative : quelles conséquences sur le développement psychologique des enfants ?



Jean-Pierre Thieland
Psychopédagogue

Les souffrances infligées par la violence éducative, qu'elle soit physique ou mentale, sont souvent à l'origine des névroses ultérieures et paralysent les mécanismes d'apprentissage dans de nombreux cas. Cet article analyse les impacts psychologiques et neurologiques des méthodes éducatives basées sur les brimades ou punitions corporelles, et questionne le cadre législatif les concernant.

« Les méthodes éducatives telles que louanges, ordres et réprimandes, punitions corporelles, nécessitent une profonde réflexion. C'est en raison du mal infligé dans ce domaine que sont souvent plantées les graines des névroses ultérieures. »
Sándor Ferenczi¹.

En juillet 2016, une proposition d'amendement à la loi « Égalité et citoyenneté » modifiait la définition de l'autorité parentale dans le Code civil. Il s'agissait d'exclure de l'exercice de l'autorité parentale « tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles ». La notion de violences corporelles laissait subsister une ambiguïté sur ce qui était réellement interdit, mais la question du maintien ou non du droit de correction² se trouvait tout de même posée. Et si cet amendement a été par la suite invalidé par le Conseil constitutionnel, ce débat sur la violence éducative ordinaire a suscité de nombreuses réactions, souvent relayées par la presse. Les professionnels de l'enfance qui se sont exprimés sur l'utilité de légiférer pour interdire la violence éducative sont divisés. Bernard Golse, pédopsychiatre à l'hôpital Necker, juge la mesure « grotesque ». Il déclare à l'AFP : « C'est de la démagogie sécuritaire pour se donner bonne conscience. » A contrario, les psychiatres Daniel Delanoë, Marie Rose Moro et Thierry Baubet estiment dans une tribune au journal *Le Monde* que la France ne doit plus refuser de se doter d'une loi interdisant les violences contre les enfants au sein de la famille³.

UNE APPROCHE CLINIQUE DE LA VIOLENCE ÉDUCATIVE

Psychopédagogue en centre médico-psychopédagogique (CMP) depuis 2004, je reçois des enfants et des adolescents qui se trouvent en difficulté face aux apprentissages scolaires. Certains sont persuadés qu'ils n'y arriveront pas, qu'ils sont

nuls, paniqués par toute nouveauté, ils tentent de se préserver en mettant à distance les apprentissages scolaires. D'autres, débordés par leurs émotions, se montrent agressifs à l'égard de leurs pairs ou entrent en opposition avec les adultes qui représentent l'institution scolaire.

Au fil des années, à l'écoute de ces enfants, je constate que nombre d'entre eux se trouvent confrontés à des châtiments corporels, des punitions, des chantages affectifs ou des privations diverses. Il ne s'agit pas de passages à l'acte impulsifs et exceptionnels, mais d'un fonctionnement habituel qui légitime l'utilisation d'une violence prétendue éducative, inscrite sur le seul mode du rapport de force. Confirmées par les parents, ces pratiques suscitent peu de questionnement quant aux effets toxiques qu'elles engendrent. Cette omniprésence, dans le cadre familial, d'une violence éducative assumée demeure la plupart du temps à l'écart de tout regard clinique. Certains enfants ont un parcours de soins impressionnant, les rééducations peuvent s'enchaîner sur plusieurs années sans que ne soit jamais questionnée la présence possible de violence éducative dans le cadre familial. J'ai fait le choix, dans ma pratique, d'accorder une place et une écoute spécifiques à cet aspect de la dynamique familiale afin qu'elle puisse se dire dans ses modalités

Notes

1. Ferenczi S., 2009, « Psychanalyse et pédagogie », *Le Coq-Héron*, 199 : 11-14 (traduction partielle d'un article paru en 1949 dans *International Journal of Psychoanalysis*).
2. La notion coutumière du droit de correction est reconnue aux parents et remonte à une jurisprudence de 1819 ; elle est soumise à l'appréciation des juges, « la correction devant rester proportionnée au manquement commis et ne pas avoir de caractère humiliant » (Cass. Crim., 29 octobre 2014).
3. « La France fait un pas pour bannir les punitions corporelles contre les enfants », Agence France Presse (2 juillet 2016), et « Une proposition de loi pour abolir la violence faites aux enfants », *Le Monde* (20 avril 2016).



LES VOIES DE L'ENGAGEMENT EXTRÊME VIOLENCE ET RADICALITÉ

Sous la direction de Dana CASTRO, psychologue clinicienne, docteur en psychologie, exercice libéral, École de psychologues praticiens
Les 15-16 décembre 2017

PSYCHOTHÉRAPIE ET INSTITUTION. PSYCHOTHÉRAPIE DE L'INSTITUTION

Sous la direction de Marie LEFRET et Laura MONDUIT DE CAUSSADE, psychologues cliniciennes
Les 18-19 janvier 2018

L'INSTALLATION EN LIBÉRAL. DU PROJET À LA RÉALISATION PRATIQUE

Sous la direction de Pascal OLIVIER et Frédéric SOS, psychologues
Le 22 janvier 2018

LA PRATIQUE DE L'EXECUTIVE COACHING

Sous la direction de Frédéric SOS, psychologue
Les 26-27 janvier, 24 mars et 23 juin 2018

ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE INTÉGRATIVE DE LA PERSONNALITÉ DE L'ENFANT, L'ADOLESCENT ET L'ADULTE

Sous la direction de Dana CASTRO, psychologue clinicienne, docteur en psychologie, exercice libéral, École de psychologues praticiens
Les 02-03 février, 10 mars, 07 avril, 02 juin, 15 juin et 16 juin 2018

DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE propose les formations suivantes :

L'ARBRE GÉNÉALOGIQUE COMME OUTIL THÉRAPEUTIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Sous la direction d'Éveline BISSONE JEUFROY et Colette ESMENJAUD GLASMAN, psychologues, coachs et formatrices agréées
5 sessions de 2 jours, de février à novembre 2018

DE LA PRÉVENTION DE LA DÉPENDANCE À INTERNET, À L'EMPRISE, AU CYBER-ENDOCTRINEMENT

Sous la direction de Christine CASTELIN-MEUNIER, chercheuse en sciences sociales au CNRS
Le 14 février 2018

LES MÉDIATIONS THÉRAPEUTIQUES

Sous la direction de Claude STERNIS, psychologue clinicienne
Les 15-16 février, 14-15 juin et 20-21 septembre 2018

ENFANTS ET ADOLESCENTS VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES : PRISE EN CHARGE DU MINEUR, PRISE EN CHARGE DES PARENTS

Sous la direction de Mélanie DUPONT et Marianne SANCHEZ, psychologues cliniciennes
Les 01-02 mars 2018

LA PRATIQUE DE L'ASSESSMENT CENTER

Sous la direction de Olivier GUERIN et Vincent PAILHOLE, coachs
Les 02-03 mars et 30-31 mars 2018

Contenu détaillé, renseignements, inscriptions :

PSYCHO-PRAT[®] Recherche et Formation Continue – 23, rue du Montparnasse – 75006 Paris

Tél : 01 53 63 81 55 – Fax : 01 53 63 81 65 – Courriel : formation@psycho-prat.fr